



# Règlement du concours de dessins d'anatomie

## **Art. 1 : Organismes**

La BU santé de Saint-Etienne organise un concours de dessins du 15 janvier 2014 au 18 avril 2014.

## **Art. 2 : Nature du concours**

Le concours a pour thème le dessin en anatomie. Les meilleurs dessins seront exposés à la BU santé.

## **Art. 3 : Candidats**

Il est ouvert à tous les étudiants de la Faculté de médecine Jacques Lisfranc de Saint-Etienne.

## **Art. 4 : Modalités de participation**

La participation à ce concours est gratuite. Un ou plusieurs dessins par participant seront acceptés. Les formats recommandés sont : 39x50 (format Roberto) et 29,7x42 (A3). Doivent figurer au dos des dessins les noms, prénoms et le niveau d'étude des étudiants. Aucun plagiat ne sera autorisé.

Les dessins doivent être déposés à l'accueil de la BU santé avant le 18 avril 2014. A la fin de l'exposition, les dessins ne seront pas retournés aux participants.

## **Art. 4 : Composition du jury**

Le jury sera ainsi composé :

- des membres du personnel de la BU santé
- d'un ou plusieurs membres de l'ADEMS
- du Professeur Pierre Seffert, professeur des universités et praticien hospitalier

## **Art. 5 : Prix**

Le jury sélectionnera les meilleurs dessins et attribuera les prix qui sont les suivants :

**1er prix** : un beau-livre de médecine et 3 places de cinéma

**2ème prix** : des places de cinéma

**3ème prix** : un repas offert par le restaurant Méli-mélo

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

#### **Art 6 : Autorisations**

Les participants acceptent de voir leurs dessins diffusés sur les réseaux sociaux de l'Université (<https://www.facebook.com/Universite.Jean.Monnet.Saint.Etienne>)

#### **Art. 7 : Calendrier du concours**

<b>15 janvier 2014</b>	Ouverture du concours
<b>18 avril 2014</b>	Clôture de la remise des dessins
<b>21 au 25 avril 2014</b>	Réunion du jury à la BU santé & remise des prix
<b>28 avril 2014 – fin septembre 2014</b>	Exposition des dessins à la BU santé

#### **Art. 8 : Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer implique l'acceptation de ce règlement.

Le 09/01/2014 Saint-Etienne

Signature de la Directrice du SCD



Signature du Président de l'Université

